

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

COURAGE CIVIL.—HONNEUR.—PATRIE.—LIBERTÉ.—PROGRES.
GAITÉ.—SANTÉ.—BIEN-ETRE.—SAVOIR.

LE FANTASQUE,

JOURNAL CRITIQUE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS
ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Imprimé et Publié par

N. AUBIN, Rédacteur.
Wm. H. ROWEN, Imprimeur.

No. 32, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Ce journal paraît deux fois par semaine; le MERCREDI et le SAMEDI. L'année ou vol. se compose de 36 numéros et se divise en trimestres de 24, 24 et 24 pages pour l'abonnement. Le Prix d'abonnement est de 3 piastres par année payable trimestre à trimestre à l'avance.—On ne reçoit pas de réimpression pour un autre numéro que celui du point par la poste et sans piastre pour toute la province. Tous communications, demandes ou réclamations, devront être affranchies.—On insère gratuitement tous les articles d'admission et d'intérêt public; ceux de nature purement personnelle ou privée ne seront admis que moyennant rémunération de 2 sous par ligne.

PRIX DES ANNONCES. Première insertion, 6 lignes et au dessous, une demi piastre. Au dessus de 6 lignes, 5 sous la ligne. Chaque insertion suivante se fait au quart des prix ci-dessus.—Les annonces non accompagnées d'ordre sont continuées jusqu'à avis contraire.
PRIMES. On donne le journal gratis aux personnes qui fournissent des nouvelles au montant de quatre piastres. Celles qui en envoient pour dix piastres ont droit en outre à deux ouvrages d'impression pour la valeur de 2 piastres. On déduit moitié aux auteurs, à prendre en ouvrage. Les agents reçoivent la feuille gratis.

Mélanges Littéraires.

La mère en particulier lecture à sa fille.

LE MARIAGE.

En 1800, il y avait au 12^e. régiment de ligne, alors en garnison à Strasbourg, un sergent du nom de Pierre Pitois, qui était fils d'une petite dent-vierge, demi-civilisée, de la Bourgogne connue sous le nom de Mouton, et qui ses camarades s'appelaient que Pierre Arde-tout-cri. C'était un brave dans toute l'acceptation du mot, et comme on disait au régime, un dur à cuire entre les autres. Pour être le premier et le dernier au feu, il passait pour aimer que deux choses au monde, l'enduire, la poudre et le tiffement des balles. Ceux qui l'avaient vu sur un champ de bataille, après que l'aïl ardent, la mortelle décharge, les autres recroisés, n'ose préceptait au plus épais de la mêlée avaient coutume de dire que le carnage était le bal de Pierre Arde-tout-cri.

Or, un beau jour notre ami Pierre s'avisa d'admirer à son collier une lettre par laquelle il demandait un concubinage avec la vieille mère qui était demeurée au village. Il y avait que son père, âgé de soixante-trois-huit ans et paralysique, ne pouvait donner aucun soin à sa pauvre femme. Il promettait de revenir aussitôt que la santé de sa mère serait rétablie.

Le colonel fit répondre à Pierre Pitois que, d'un moment à l'autre, le régiment recevrait l'ordre d'entrer en campagne et qu'il n'y avait à espérer ni congé, ni permission.

Pierre Pitois ne recéla pas. Quinze jours, s'écoulaient; une seconde lettre parvint au colonel.

Pierre annonça au colonel que sa mère était morte avec le chagrin de n'avoir pas vu son fils auprès d'elle: elle aurait voulu en bonne et tendre mère lui donner une dernière bénédiction. Pierre sollicitait cette fois encore un congé, d'un mois. Il était ne pouvait faire connaître le motif qui l'engageait à demander ce congé; c'était un secret de famille... Il supplia instamment son colonel de ne pas lui refuser cette grâce.

La seconde lettre de Pierre n'eut pas plus de succès que la première. Seulement le capitaine du quatre soldats lui dit: Pierre, le colonel a votre ton épître. Il est fichtu de la mort de la vieille mère, mais il ne peut te donner la permission que tu sollicites, car demain le régiment quitte Strasbourg.

— Ah! le régiment quitte Strasbourg et où va-t-il, dit vous plait.
— En Autriche. Nous allons visiter Vienne, mon brave Pitois. Nous allons nous battre avec les Autrichiens... ça te fait plaisir, n'est-ce pas?... C'est là que tu feras donneras, mon héros!
— Pierre Pitois ne répondit rien; il semblait plongé dans de profondes réflexions. Le capitaine le prit par la main et le lui secourant avec vigueur: Ah! ça, dis donc... est-ce que te sois aujourd'hui? Je t'annonce qu'avant huit jours tu auras le bonheur de te battre avec les Autrichiens, et tu ne t'as pas réjoui pas de la bonne nouvelle? Et tu n'as seulement pas l'air de m'en rendre? — Si fut mon capitaine, je vous ai fait tout en-

tendu, et je vous remercie beaucoup de votre nouvelle: je la trouve excellente.
— A la bonne heure.
— Si bien, dans mon capitaine, qu'il n'y a pas moyen d'obtenir cette permission?
— A-tu vu son feu? Une permission?... la veille d'une entrée en campagne!
— Je n'y songeais pas... Nous sommes à la veille de rentrer en campagne... Dans ces moments-là, on ne donne pas de permission.
— On n'en demande même pas!
— C'est juste!... On n'en demande même pas... Oh aurait fait d'un lâche... Aussi, telle que je voulais, je ne la demande plus: je m'en passerai.
— En trois brèves.
— Le lendemain, le 12^e. de ligne entra en Allemagne.

Trois mois après, pendant que le 12^e. de ligne, après avoir recueilli dans les champs de Wagram une ample moisson de gloire, faisait dans Strasbourg une entrée triomphale, Pierre Pitois était inopinément ramené à son corps par une brigade de volontaires.
— Biéni un conseil de guerre s'assembla. Pierre Pitois était accusé d'avoir déserté son régiment alors que ce régiment allait se trouver face à face avec l'ennemi.

Ce conseil de guerre présenta un spectacle singulier. D'une part, il y avait un accusateur qui disait: Pierre Pitois, vous un des plus braves «collets de Parme» vous sur la poitrine, et qui «brille l'épalle de l'honneur, vous qui n'avez jamais euecure ni une punition, ni un reproche de la part de vos chefs, vous n'avez pu quitter votre régiment... Je quitte presque la veille d'une bataille—sans avoir été entraîné par un motif quelconque. Ce motif, le conseil demandait. A le connaître, car il serait heureux de pouvoir—à son acquiescement, si le doit ni ne le veut, mais d'un mois—vous recommander à la bienveillance de l'empereur.» D'autre part, l'accusé répondait: «J'ai déserté sans raison, sans motif, je ne me souviens pas de la cause à laquelle je me suis livré. J'ai mérité la mort; condamnez-moi!» Pierre Pitois a déserté, nous le savons, mais nous ne le croyons pas.» D'autres: «Pierre Pitois est fou; le conseil ne peut condamner un fou. Ce n'est pas à la mort; c'est à l'hôpital qu'il faut l'envoyer.»

Peu s'en fallut que se dernier parti ne fût adopté, car il n'y a personne dans le conseil qui ne condamnât la désertion de Pierre Pitois. Arde-tout-cri, comme une lie des singularités, en dehors des possibilités humaines que nul ne comprend, mais que tout le monde admire. Cependant l'accusé se montra si loquace dans sa défense, à réclamer une condamnation, ce fut avec une si audacieuse franchise qu'il déclama son crime, répétant sans cesse qu'il ne le regretterait pas, la fermeté dont il fit preuve ressembla tellement à une bravade, qu'il fut pas moyen de se réfugier dans la sagesse. La peine de mort fut prononcée.
— Lorsqu'on lui lut son arrêt, Pierre Pitois ne souffrit pas. On l'éleva vivement à sa, pour voir en grâce; il le refusa.

Comme chacun devinait qu'au fond de cette affaire, il y avait quelque étrange mystère, il fut décidé que l'exécution de Pierre Pitois serait suspen-

due. Le condamné fut reconduit à la prison militaire: on lui annonça qu'il par suite d'une faveur toute spéciale, il avait soixante-douze heures, pour présenter son recours en grâce; il prit les épaules et ne répondit pas.

— Or, voici qu'au milieu de la nuit qui précéda le jour fixé pour l'exécution, le port du cachot de Pierre Pitois touda doucement sur ses gonds; un sous-officier de la jeune garde s'avança jusqu'au bord du lit de camp où dormait le condamné, et, après l'avoir contemplant que l'on touter en silence, l'éveilla. Pierre Pitois ouvrit de grands yeux, et regardant autour de lui: « Ah! Il dit-il, c'est donc l'heure?... Enfin!... »

— Non, Pierre, répondit le sous-officier, ce n'est pas l'heure encore, mais bientôt elle sonnera... »

— Et que me voulez-vous?

— Pierre tu ne me connais pas, et moi, je te connais. Je t'ai vu à Austerlitz, et tu t'y es comporté en brave. Depuis ce jour-là, Pierre, j'ai connu pour toi une vive et sincère estime. Arrivé à Strasbourg, j'ai appris ton crime et ta condamnation. Comme le gérant de la prison est un des bons pères, j'ai obtenu de lui qu'il me fût permis de venir te dire: Pierre, celui qui va mourir regrette souvent de n'avoir pas pu de lui en dire auquel il puisse offrir son cœur et confier quelque saint devoir à remplir... Pierre, si tu y consens, je t'avais cet ami... »

— Merci, camarade, répondit Pierre d'une voix brève.

— N'as-tu rien à me dire?

— Rien.

— Quoi! pas un adieu pour ta fiancée, pour ta sœur?

— Une fiancée?... une sœur?... Je n'en eus jamais.

— Pour ton père?

— Je n'en ai plus. Il y a deux mois qu'il est mort entre mes bras.

— Pour ta mère?

— Pour une mère?... dit Pierre, dont la voix était tout à coup une vibration profonde, pour ma mère!... Ah! l'humanité, les promesses, pas de nom, car ce nom-là, vous-voilà bien, je ne l'ai jamais entendu, je ne l'ai jamais dit, dans mon cœur, sans sentir émeu comme un enfant. Et, dans ce moment, il me semble que si j'aurais d'elle... »

— Eh bien!

— Je pleurerai... Et pleurer, ce n'est pas d'un homme! Pleurer, continuait-il avec exaltation, pleurer quand je n'ai plus que quelques heures à vivre, ah! ça serait n'avoir pas de cœur!
— Tu es trop sensible, camarade. Je crois avoir, Dieu merci, autant de cœur qu'un autre, et cependant je pleurerai sans lueur en parlant de ma mère... »

— Vrai! dit Pierre en saisissant avec vivacité la main du sous-officier, vous êtes homme, vous ne pleurez pas de pleurer? — non certes. Elle est si bonne, elle m'aime tant et je l'aime aussi!... — Elle vous aime! vous l'aimez? — Oh! l'aigreur je vous fait vous dire à vous, mon âme est pleine, il faut qu'elle déborde, et quelque étranges que puissent vous paraître les scintillants qui m'ont-

rouds mais qui serait sans nul doute une précieuse acquisition pour nos villes. Il me suffira de nommer l'ancien capitaine de l'uno des meilleures compagnies de nos régiments, M. Chs. Cazeau sur lequel il n'y a qu'une voix unanime d'approbation. J'ai, sans certain, que la corporation lui confait le commandement général des pompes, les citoyens intéressés, les compagnies d'incendies qui ont souvent eu l'occasion déjà de lui témoigner leur reconnaissance et les pompiers eux-mêmes qui reconnaissent son activité, son zèle et son courage, ne sauraient qu'applaudir à ce choix.

Si la ville veut des citoyens dévoués elle doit lorsqu'elle a quelque marque de distinction et de confiance à décréter, choisir ceux qui ont montré déjà des preuves de dévouement et de désintéressement. Le Capitaine Cazeau produisant 16 ou 18 ans et sans aucune autre émulion que son zèle pour le bien public a exposé maintes fois ses jours, a suffi d'une grande partie de son temps et encore aujourd'hui se tient prêt à le faire; il possède l'expérience et la bonne volonté c'est donc lui que désignerait l'opinion publique si elle était consultée directement là-dessus.

Je demande pardon à ce monsieur de le désigner ainsi publiquement sans l'avoir consulté lui-même; je crois avoir rempli le devoir d'un citoyen qui veut qu'on rende justice à qui elle est due. Je ne le flatte pas je ne fais que répéter les éloges qu'on a vu faire de lui joints à la suite de chaque incendie, par les journaux, par les corps des magistrats et par les anciens conseillers de ville.

Veillez à votre tour, M. le rédacteur, ne pas donner d'avoir pris tant de place dans votre journal; j'ai écrit que les éloges bien mérités de certains citoyens n'ont pas voulu être d'un caractère qui n'est pas ordinairement prodigue. La justice de la cause que je pleins m'empêche d'ailleurs un sûr garant d'admission chez vous, J'ai l'honneur d'être, etc

UN POISSONNIER D'AUTREFOIS.

LE FANTASQUE. QUÉBEC, SAMEDI, 15 MARS, 1815.

Fantaisies;

REFLEXIONS, NOUVELLES ET CANCANS. (Qui l'un aime bien écrit.)

FETE DES ARTISANS.

EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE. On verra par l'annonce de ce jour que cette solennité qui avait d'abord été fixée au 29 courant a été remise de définitivement au 19 Avril, c'est-à-dire au premier Mercredi après Pâques. Ce jugement changeant n'est dû, nous ensons à la suggestion de quelques citoyens auxquels les observations relatives n'auraient point permis d'y prendre part à l'époque primitivement annoncée. On verra en cela une marque certaine que cette fête doit être générale et n'aura rien de cet esprit d'exhibition qu'on a trop souvent remarqué jusqu'ici dans des tentatives publiques qui semblaient pourtant n'avoir rien de politique. Nous pensons que cette fête convenablement dirigée et bien comprise du public aura pour résultat immédiat d'ouvrir une ère nouvelle dans les relations que doivent avoir entre eux les artisans et les industriels de notre ville dont le premier intérêt est la science et le second la publicité.

Comme nous avons eu communication d'une notice du programme probable de la soirée, nous croyons devoir l'exposer d'une manière générale afin que ceux de nos citoyens publics qui se sentent chose nouvelle, puissent en comprendre l'importance la tendance et l'utilité et se préparer de leur côté à présenter quelque objet qui, en les recommandant eux-mêmes à la faveur publique, contribue à la variété de l'exposition.

La première partie de la soirée sera consacrée à des discours généraux sur les sciences, sur l'utilité des associations d'artisans, sur les sciences mécaniques, etc, etc, le tout mêlé de quelques expériences les plus brillantes et les plus récréatives des sciences philosophiques.

Après ces récréations si propres à inspirer le goût des connaissances utiles, la société pourra inspecter les divers objets curieux qu'on aura exposés sur un air plus semblable au nombre desquels on devra être présentée des toises, une ou deux petites machines à vapeur, des presses de divers genres et des articles de commerce manufacturés dans le pays.

Le tout sera terminé par une collation composée des rafraichissements que permet le climat de tempérance. Les décorations, la musique, l'arrangement de la salle et surtout l'objet de la fête tendront à en faire une des plus intéressantes solennités dont Québec ait encore joui.

Les ouvriers canadiens, nous l'espérons, vont lutter de zèle avec leurs confrères pour faire figurer au premier rang s'il en peut leur industrie et leur habileté. Vient venir le premier signe heureux de la véritable intelligence de nos intérêts à tous. Au moment où l'on commence à se proposer, naturellement, il faut faire un grand effort et montrer au moins que ce travail n'est pas indigne de l'attention qu'on réclame pour lui.

Que les artisans en tous genres qui sont fiers de quelques produits de leur main et qui voudraient les exposer à cette occasion en prévenant d'avance quelque-uns des directeurs de la fête afin qu'un catalogue raisonné de ces objets puisse en être dressé à temps. Les choses qui semblent les plus indifférentes en elles-mêmes, acquièrent de l'intérêt d'abord comme variétés, ensuite à cause de leur origine. Tant ce que le pays produit doit intéresser ceux qui veulent son bien véritable. Nous offrons de communiquer à ceux de nos ouvriers qui ne connaissent point la marche à suivre les renseignements dont on nous a nous-même favorisés.

On ne saurait trop féliciter messieurs les membres du Pinatout des Artistes de la bonne idée qu'ils ont eue de donner cet heureux élan. Il est probable que si certains des citoyens y prête la main cette solennité n'aura été que le prélude à d'autres fêtes plus brillantes encore.

Tout le monde pense nous, ne peut que se bien trouver de semblables expositions périodiques, car tandis que les simples curieux y trouveront quelques instants d'utile détachement l'industriel habile en se faisant connaître et puisera l'esprit d'émulation qui seul amène le bon goût et la perfectionnement, et le consommateur, indifférent jusque-là, finit par concevoir un certain orgueil pour l'œuvre de quelqu'un de ses concitoyens et incapable de produire lui-même il voudra au moins se servir de préférence des objets qui peuvent faire quelque lustre sur sa petite maison ou adoptive.

EXCUSE SYMES ESQUIRE.

Cet infatigable magistrat fait des siennes plus que jamais comme juge de police, on nous a cité plusieurs cas de la justice sauvage qu'il distribue chaque matin à ceux qui peuvent avoir encouru le déplaisir de nos polites lois à excepte bien. Lorsque M. Symes se retire d'un commerce, nous nous rapelons le mot plaisant d'un de nos amis, négociant lui-même, qui en nous parlant du marchand déchu nous disait: "Que vous bon tout au plus à l'entendre rien aux affaires, il est bon pourtant que ce jugement n'ait pas tout à fait justifié car M. Symes ne fait pas, à ce qu'il paraît, même un magistrat passable. Si la gouvernement voulait récompenser en lui, le loyal de 1837-39 on aurait dû l'investir d'une dignité à sa portée et le créer commissaire du département des sauvages ou maître des cérémonies de plaisirs des hurons, ou quelque emploi où il ne comprendrait pas l'administration de la loi qui est déjà assez obscure sans qu'on lui donne des interprètes à intelligence aussi ténébreuse. M. Symes a infiniment trop de zèle; il se fait bien de prendre quelques leçons des autres officiers publics qui ne pèchent pas par ce côté-là; nous aurions voulu lui en indiquer bon nombre. S'il les avait consultés plus tôt, il ne serait pas par exemple entré de vive force dans une maison appartenant aux élèves de médecine; il ne condamnerait pas à tout propos aux travaux forcés de mauvais caractères qui vont trop vite, des habi-

lants qui ne gardent pas leurs cheveux et mille autres délits qu'une devrait point porter peine infamante. Nous lui dirons on outre qu'il avait singulièrement sa dignité de juge en la transformant à chaque instant en celle de guide de recois et de valets de ville. Cela ressemble trop au bon vieux temps des troubles.

A propos de M. Symes, de sa justice barbare, et des causes qui remitent dans la juridiction, l'opinion publique est actuellement agitée par des rétractations qu'on aurait surpris récemment à escompter quelques cadavres des cimetières. Quoique ce delit soit de ceux qui ne sont pas de la manière la plus sensible des sentimens populaires qu'on ne peut que respecter et exposer leurs auteurs à des peines sévères, on ne pourra cependant s'ouler de la réprobation ceux qui le commettent, aussi long-temps qu'une loi libérale, éclairée indispensablement aux progrès d'une science dont on réclame souvent les bienfaits ne sera venu donner à ceux qui s'y livrent des sujets d'étude qu'on ne pourra leur disputer. Il faut abolir la chirurgie en Canada ou en permettre l'étude sans restriction. Nous croyons que la loi qui livre les cadavres à la dissection a le plus contribué à faire naître l'espace de progrès général qui existe contre l'anatomie étudiée de près et maintenant un acte qui voudrait mettre à la disposition des élèves en médecine les cadavres que pourraient fournir les hôpitaux, serait à cause de cela même fort impopulaire puisqu'on y attacherait ce qui semble le comble de l'infamie. La chose est urgente et nos législateurs feront bien de s'en occuper au plus vite sans préjugé. Il nous semble que si on accordait aux élèves les corps non réclamés qui viendraient des prisons, des hôpitaux, des établissements militaires, on n'aurait plus à craindre des dégradations des restaurateurs ni à avoir crainte des jeunes gens qui ne sont coupables que d'une soit trop vive de connaissances utiles à l'humanité.

La guerre de la vacherie s'est terminée heureusement et sans autres hostilités devant M. Symes qui d'un seul coup de son bâton de justice a tranché le différend d'une manière assez singulière. Il a négoté de toutes poursuites et dommagés ceux qui avaient passé le vif corce dans la cage de la bagarre, mais il a éprouvé l'administration des chemins à mettre sur la route détournée une affiche portant ces mots importants: ON NE PARE PAS RIVÉE à part les commissaires éviteraient bien des embarras et de dommagés inutiles en reculant les barrières au delà des rues qui aboutissent aux limites de la ville; car fermer ces voies serait injuste et illégal vis-à-vis de ceux qui y résident et empêcher le monde de passer par une rue ouverte n'est guère publiable.

M. Sheawood le tery n'est élu à Toronto. Avouons que les libéraux du Haut Canada sont de drôles de corps. Le gouvernement d'aujourd'hui récolte en ce moment les pommes de discorde que les gouvernements corrupteurs d'autrefois avaient semées. A voir les quatre ou cinq élections récentes on dirait que nos bons frères d'en haut sont tous concus, petits concus, arriérés petits concus du Grand Pacte de famille. Le plus tôt nous serons séparés de ces gens-là, le mieux ce sera. Notre argent; voilà tout ce qu'ils nous veulent; eh bien s'il le faut payons et allons nous en.

PARLEMENT PROVINCIAL. Les chambres électorales prorogées au 18 mars. La Gazette du Canada du 11 ne contient pas de proclamation qui les proroge ultérieurement. Quelques journaux paraissent s'attendre à une élection générale peu après l'arrivée de sir CHARLES METCALF. (du Can.)

Après tout ce nous semble le moyen le plus simple de connaître où en est le gouvernement avec l'opinion publique et la nouvelle loi des élections serait une garantie pour le peuple et une bonne raison pour l'administration qui surgirait de ce renouveau de la représentation nationale.

ANNONCES. Aide de la Cie Poldera. VENTE DU SOIR. LIVRE FRANÇAIS, GRAVURES, PAPER-TERIE, etc., etc. Il sera vendu, JEUDI, prochain, le 23 du courant, aux chaudières d'Encau du sous-jour, sans réserve.

SOUS LE PATRONAGE De Son Monneur le Maire. Le Comité de l'Institut des Artistes, désirant combiner avec le bénéfice des fonds de l'Institut une œuvre d'enseignement rationnel, a pris des arrangements pour une FÊTE DES ARTISANS qui aura lieu, au THÉÂTRE, le 19 avril prochain.

Le Receveur-Général, donnera avis, qu'il recevra des propositions pour des Lettres de Change sur la Trésorerie des Lents Communes de sa Majesté, à 30 jours de vue, jusqu'au 24 décembre. Mais, par somme qui ne seront pas moins de 2500 sterling.

Établissement du Fantastique.

LES PROPRIÉTAIRES de cet établissement ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont donné à leur établissement, diverses branches qui leur permettent d'entreprendre tous les ouvrages qui ont rapport à la LIBRAIRIE. Ainsi ils continuent à se charger de

IMPRESSION LITHOGRAPHIQUE. Ils excellent sur BIEN toutes espèces de dessins de tous genres. Portraits, Paysages, Dessins de Machines et Objets d'Art, Planches en dessin Linéaire gravées ou au crayon pour livres classiques, Cartes et Plans.

IMPRESSION EN TAILLE-DOUCE Sur Planches de Cuivre. Cartes Géographiques, Polices d'Assurances, Billets de Banque, Cartes de visites, Connaissances, Circulaires Billets de spectacles, de bals et soirées etc. etc. etc. etc.

Reliure en Tous Genres. BROCHURE DE PAMPHLETS. Avec couvertures simples ou ornées de Dessins en Gravure ou en Lithographie. Les propriétaires de cet établissement en sollicitant pour leur la louée la faveur, publique ouient promettre en retour soit en promptitude, et prix modérés.

UN PORTRAITS-CROQUIS DE J. F. PERRAULT ECR.

L'ARTISAN. AUX Agriculteurs. LA demande de plusieurs personnes de la Canine s'agisse, les propriétaires de l'Artisan, vont dans la semaine prochaine au mois de Juin, agrandir les cadres de leur feuille et en faire une partie la publication d'écrits sur l'Agriculture. L'absence d'un journal qui s'occupe de la science agricole, est une lacune dans la presse canadienne. Nous nous offrons pour remplir cette lacune. Si nous recevons de l'encouragement de la part des cultivateurs, nous nous proposons de faire venir d'Europe les journaux qui traitent principalement de l'agriculture, ce qui nous mettra en état de les tenir au courant des progrès que fait cette science, la plus utile de toutes les sciences. Nous prétendons pas écrire nous-même sur ce sujet, notre jeune âge et le peu de notions agricoles que nous possédons ne nous permettent pas de promettre un tel engagement. Ce que nous offrons à nos lecteurs seront des extraits des journaux et de différents ouvrages.

HUSTON et BERTRAND, Rue Notre-Dame, No. 10, Basse-Ville, Québec.

A LOUER. Pour plusieurs années, livrable au premier Mai prochain. La superficie mesurée sur Bas-Barré à un mille de Québec, joignant les Boutiques St. Vallier; avec le superbe jardin qui en dépend de 21 arpents de long sur 1/2 de large rempli d'arbres fruitiers deux verges, étalées, &c. le tout dans un bon état de culture, et en outre 9 à 10 arpents de terre en réserve.

A VENDRE une grande maison, avec terrain, au boulevard St. Vallier, joignant au Sud Ouest à Mr. Lennox. Avec le superbe jardin qui en dépend, qui s'étend jusqu'à la rue St. Gabriel, et au bout duquel est fait un autre maison, nous le vendons séparément. S'adresser à R. Leclercq Notaire ou au Sous-séjour propriétaire. AL. SAUVAGEAU. Québec, le 9 Octobre 1842.

JOS. LYONNAIS, L'IMPRIMERIE, ST. ROCH, RUK DES PRAIRIES, No. 31. INFORME respectueusement ses amis et le Public en général qu'il est prêt à faire ou réparer tout instrument de musique, à des prix modérés. Il offre en vente quelques VIOLONS et CLARINETTES. Québec, 31 octobre 1842.

A VENDRE AU PLUS BAS PRIX, SES MAGASINS CHAQUE CÔTÉ DE LA PORTE. Un Assortiment général de FOURNURES d'hiver. Robes de Carriou de Nord et du Sud. Casques de pelletterie de toutes sortes. Un grand assortiment de Coques de Drap avec des bandes de pelletterie de toutes sortes. Altaires, Gants, Souliers de Carriou; Sacs de voyage. A USSI: Manteaux de Caoutchouc à la meilleure qualité. Québec, 9 Oct. 1842. B. CORRIVEAU.

LIVRE BLEU. RELIURE. François Mareau Relieur, Chambrier St. Jean, RUE ST. OLIVIER, No. 104. INFORME respectueusement ses amis et le public en général qu'il est prêt à recevoir des commandes de LIVRES, dans toute la ville, suivant les ordres, et aussi promptement que possible. Il espère que par son assiduité et la modicité de ses prix, à assurer une part de son succès. 18 Janvier, 1843.

LE LADY'S WREATH, ET. Young Ladie's Magazine, Est le titre d'un nouvel ouvrage, publié chaque mois à Philadelphie, au très bas prix de UNE PIASTRE PAR ANNÉE.

Le but de cet ouvrage est de fournir, à bas prix, un magazine, qui sous le rapport du mérite littéraire et de l'ouvrage mécanique égalera les meilleurs magazines à deux piastres. Chaque numéro contiendra au moins quatre vingt-huit (8 v) pages de matière à lire, entièrement originale, provenant de la plume des célèbres dames et femmes les plus distinguées du jour. Une ou deux usuelles gravures sur acier, sera donnée dans chaque numéro, et aussi, une série de belles gravures coloriées et richement reliées, qui font précieuse maintenance; de plus les belles écrits d'embellissement, qui ont jusqu'à présent été publiés dans aucun magazine. Une ou plusieurs pages de musique nouvelle et populaire, seront données dans chaque numéro. Il sera imprimé au caractère neuf, d'une manière très agréable au lit, et sur papier blanc fin. L'ouvrage est déjà traduit au moins trois langues, et jusqu'à présent le résultat a prouvé que le désir de posséder un magazine d'un mérite littéraire supérieur et d'un fini élégant au bas prix d'une piastre par année devait être celui de beaucoup de personnes.

Notre liste de souscription est actuellement doublée de celle d'aucun magazine des Dames à une piastre, et les Copies sont expédiées chaque semaine. On vient de recevoir l'aide de nouveaux contributeurs; d'un talent constant et reconnu, et les publications sont déterminées à s'engager aucune peine ou dépense pour rendre l'ouvrage digne du patronage du public de toute manière. SOCIÉTÉ POUR SOUSCRIRE ET PREMIUMS. Pour l'avantage des voisins, et pour faciliter les relations, nous écrivons lorsqu'un aura remis main de port. 7 copies de The Wreath, un an, par poste, \$ 2.50. 4 copies de The Wreath, un an, par poste, \$ 2.00. 5 copies de do et d'un journal de la semaine de Philadelphie, \$ 10. 00. 10 copies de do et d'un journal de la semaine de Philadelphie, \$ 10. 00. 10 copies de do et de vie de Washington par New York, \$ 10. 00. 10 copies de do et romans de Scott, \$ 10. 00. 10 copies de do et ouvrages de (Ez) Dickens \$ 10. 00. 20 copies de do et d'influence quel ouvrage et d'usage inconnu. \$ 15. 00. Adressé DREW et SCAMMELL, Editeurs, 75 South Third St. Philadelphie.

Les Editeurs qui demandent quelques insertions à l'ancien et à l'ancien, et qui n'auront pas le nombre de leurs annonces payées, avec de l'ancien, aux Editeurs, recevront l'ouvrage par poste. Les Editeurs qui demandent cinq insertions à l'ancien et à l'ancien et qui n'auront pas l'attention du public l'abonnement, recevront, en outre, le dix-neuvième volume du KENNEDY, comme un cadeau, en 1842. L'ouvrage informé ses amis et le public en général qu'il est prêt à recevoir des commandes de livres à des prix modérés, et qu'il donne la facilité de faire les livres en haut ou en bas, et plus, d'articles et au dessous des prix ordinaires. L. LEMOINE. Québec, 30 Janvier 1843. N. B. Il faut remarquer que ces sortes de presses, se chauffent par elles-mêmes.

Annuaire des adresses. On annonce dans la liste qui suit, mentionnant 55 noms l'année. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.

- THEOS. LAHAYE, MEUBLIER, et fabricant de meubles, Rue Des fosses, No. 103 près de l'École de Saint-Roch.
- W. RIDDLE, Graveur, rue St. Anne, No. 5. Il est prêt à recevoir des commandes de gravures de toutes sortes. Fait les croquis pour les Cours de dessin, les gravures manuscrites et autres; cartes de visites et d'affaires, listes de comptes, etc. etc. etc.
- J. O. VALLIER, Manufacturier, de Chaussures, de Meubles et Vernis Copal; No. 222, Rue St. Vallier près du Parc.
- J. P. RHEAUME, Avocat et Procureur; No. 228, Rue St. Vallier, près de Mr. Charbonnet.
- P. GINGRAS, Jeur, Marchand, Rue Lamont, No. 2, Rue No. 11, et sous Champlain No. 243, Basse-Ville.
- G. F. TREMBLAY, Avocat, Rue; des Prairies, No. 51, St. Roch.
- L. OUIS LEMOINE, Armurier-Mécanicien, rue St. Jean, No. 40, Haute-Ville.
- EDON ALD & LOGANS, Fabricants de papier et tapissiers etc. Joignant la Banque de Montréal.